



## Décoder pour agir

Juin 2025

### Vers des énergies renouvelables locales au bénéfice des territoires : de la planification à l'action



*L'énergie est une ressource naturelle. Ainsi, chaque endroit dispose, la plupart du temps, d'importants gisements d'énergie renouvelable locale : géothermie, bois énergie, surfaces mobilisables pour des panneaux photovoltaïques, zones ventées, déchets agricoles, chaleur industrielle, etc.*

*La loi d'accélération de la production d'énergies renouvelables du 10 mars 2023 dite « loi APER » consacre un nouveau processus de planification locale avec la création des « Zones d'accélération des énergies renouvelables ». Ce faisant, elle apporte aux collectivités les moyens de s'emparer de leur devenir énergétique et de valoriser leurs potentiels locaux au bénéfice de leur territoire. Ainsi, Intercommunalités de France<sup>1</sup> a relevé les apports des énergies renouvelables pour améliorer la résilience du territoire en le rendant plus autonome énergétiquement, pour améliorer le bilan carbone du territoire et pour la création de valeur locale.*

*Ainsi, la production locale d'énergie renouvelable peut apporter des recettes financières à la collectivité, la met à l'abri des fluctuations des prix de marché de l'énergie - devenus très volatils, améliorer la situation de ménages précaires en remplaçant, par exemple, des chaudières fioul par des systèmes solaires thermiques ou bois énergie. De surcroît, le partage local de l'énergie est porteur de nouvelles coopérations entre acteurs du territoire : collectivités, bailleurs, industries ou commerces, et même citoyens.*

---

<sup>1</sup>[Source](#)

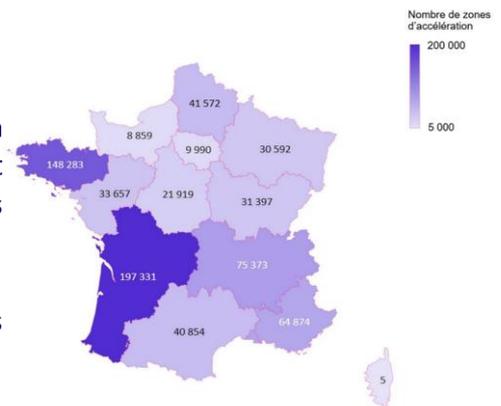
# 1. Le dispositif des zones d'accélération des énergies renouvelables, un nouvel outil à la main des collectivités

Avec la loi APER, le législateur a voulu confier aux communes l'initiative du projet énergétique de leur territoire, dans un mouvement de planification ascendante : ce sont les fameuses « zones d'accélération des énergies renouvelables » (ZAER) qui témoignent de la *volonté politique* de la commune d'implanter telle ou telle filière d'énergie renouvelable sur une partie du territoire de la commune plutôt qu'une autre.

Ces zonages sont aussi le moyen pour les collectivités de reprendre la main sur leurs projets énergétiques ; tantôt harcelées de propositions commerciales de développeurs, tantôt en butte aux réticences de certains habitants, les collectivités peuvent souhaiter trouver le chemin pour aborder sereinement et avec méthode ces sujets. Les zones d'accélération leur apportent un début de réponse. En effet, ces zones d'accélération présentent des bénéfices bien concrets et sont susceptibles de lever une partie des freins à l'installation d'EnR :

## ➤ **Meilleure acceptabilité :**

- Le projet de zones d'accélération portée par la commune est concerté avec les habitants, permettant ainsi de désamorcer en amont de potentielles réticences.
- Les ZAER adoptées sont publiques, les développements potentiels sont annoncés.



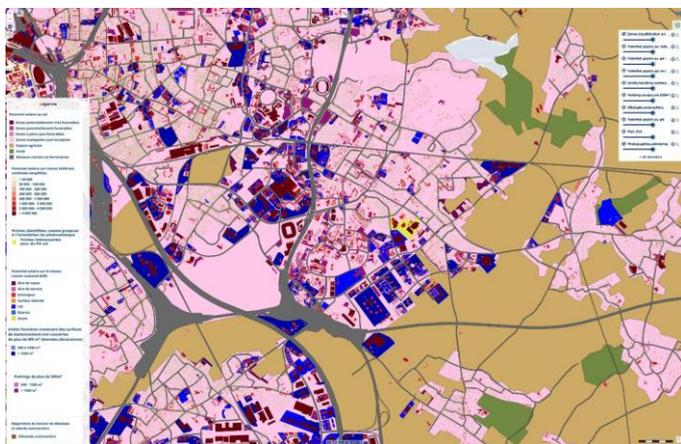
Source : DGEC

- **Maîtrise** : ce ne sont plus les développeurs qui mènent le jeu mais la collectivité qui reprend la main.
- **Souplesse** : la planification marque des intentions mais n'oblige pas à réaliser les projets, elle ne donne aucun passe-droit réglementaire aux éventuels projets et n'interdit pas d'en faire ailleurs.

**Plus de 12 000 communes se sont emparées du dispositif** : 715 000 zones d'accélération figurent aujourd'hui dans le Portail cartographique national des EnR (IGN-Cerema) (voir infra).

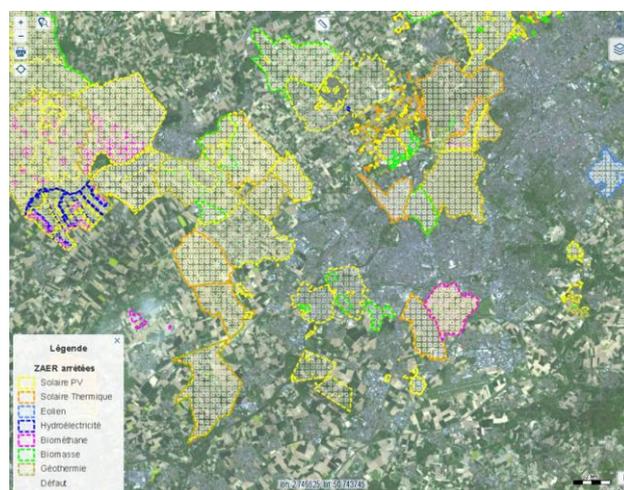
## 2. Chaque territoire présente des gisements locaux d'énergies

Depuis la loi APER, il est beaucoup plus facile d'accéder à la connaissance des gisements locaux qui sont accessibles sur le Portail cartographique des EnR pour toutes les énergies : électriques mais aussi thermique et gaz.



← Portail cartographique des énergies renouvelables : exemple de carte représentant simultanément les potentiels solaires au sol, sur ombrières de parkings, en toitures, sur friches, sur délaissées routiers et autoroutiers

Portail cartographique des énergies renouvelables → exemple de cartographie des zones d'accélération arrêtées sur un territoire



Le portail cartographique des EnR met aussi en ligne l'ensemble des zones d'accélération conçues par les collectivités et approuvées par les référents préfectoraux : c'est une grande première.

[Retrouvez la Communauté d'entraide expertises.territoires](https://www.territoires.gouv.fr/communautes-entraide-expertises-territoires)

Si vous n'avez pas encore défini les zones d'accélération des EnR : il n'est pas trop tard pour le faire. Le Cerema peut vous proposer un appui au lancement de la démarche de planification et de définition des zones d'accélération sur le territoire.

Si vous avez déjà défini les zones d'accélération « en première vague » : peut-être, s'agissant du premier exercice du genre, vous questionnez-vous sur votre projet. Le Cerema peut proposer de le challenger au regard notamment de l'expérience issue de la première vague et de la traduction en données énergétiques chiffrées.

### 3. Après la planification, l'enjeu de concrétiser les projets

Au-delà de la planification – qui est une première étape indispensable – se pose la question de la concrétisation des projets sur le territoire. L'évolution des réglementations ces dernières années a ouvert le champ à tout un panel de leviers et de montages pouvant être activés localement pour réaliser des opérations d'énergies renouvelables tout en recherchant à en maximiser les retombées locales.

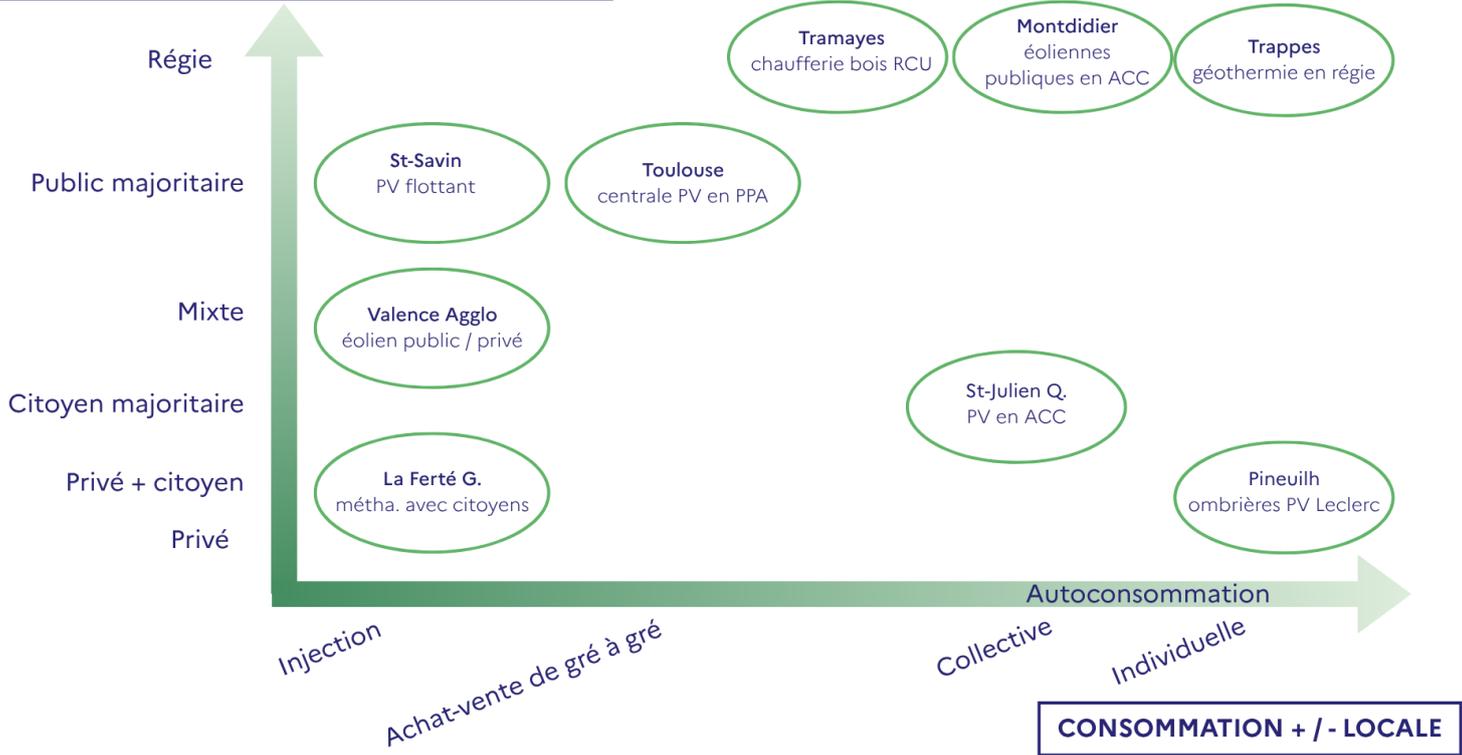
#### ⇒ Les montages juridico-financiers locaux

Les collectivités ont désormais devant elles un choix étendu de montages possibles pour valoriser l'énergie locale. Ces montages peuvent se révéler complexes sur le plan juridique et financier mais les exemples de projets conduits par les collectivités se multiplient, tout comme l'offre de services adaptés. Ainsi, quel que soit sa taille et quel que soit son ambition d'implication, chaque collectivité pourra trouver un levier de concrétisation adapté.

Pour aider les élus à appréhender le champ des montages possibles, le Cerema développe le « Parcours des énergies renouvelables locales ». Basé sur les exemples de collectivités qui ont mis en œuvre avec succès des montages locaux d'EnR, le parcours organise la découverte des dispositifs selon deux axes :

- **Premier axe :** le niveau d'implication de la collectivité, qui peut aller de « peu d'implication en dehors du rôle de facilitateur de projet local » dans le cadre d'un projet privé jusqu'à « collectivité productrice d'énergie en régie ». Entre les deux, on trouvera : projet privé avec participation citoyenne, acteur citoyen majoritaire, acteur mixte public, privé et/ou citoyen, acteur public majoritaire (voir schéma).
- **Deuxième axe :** la consommation plus ou moins locale de l'énergie. De « injection totale dans le réseau » jusqu'à « autoconsommation totale » en passant par l'achat de gré-à-gré, les réseaux de chaleur ou de froid urbains et l'autoconsommation collective. En libérant les collectivités du Code des marchés publics pour les achats d'énergie, sous conditions bien entendu, la législation a largement ouvert le champ des montages locaux.

## NIVEAU D'IMPLICATION DE LA COLLECTIVITÉ



Le Cerema a récemment testé ce parcours découverte des EnR locales auprès d'élus de la Communauté de Communes de Gally-Mauldre dans les Yvelines, suscitant beaucoup d'intérêt et de très bons retours.

### Autoconsommation collective dans un village de 136 habitants (collectivités membres de la structure à hauteur de 18%)

Dans la commune de Saint-Julien-en-Quint, dans la Drôme, ACOPREV est une structure locale à 52 % détenue par les particuliers et qui fournit l'électricité à 38 familles, couvrant 20 % de leurs besoins.



**AUTOCONSOMMATION COLLECTIVE**

- 📍 St-Julien-en-Quint (163 hab.) Drôme (26)
- ⚡ Production : 0,250 GWh
- € Budget : 280 000€/an
- 🏠 Surface du projet :
- ⚙️ Distribution de l'énergie : ACC
- 👤 Rôle de la collectivité : adhérent

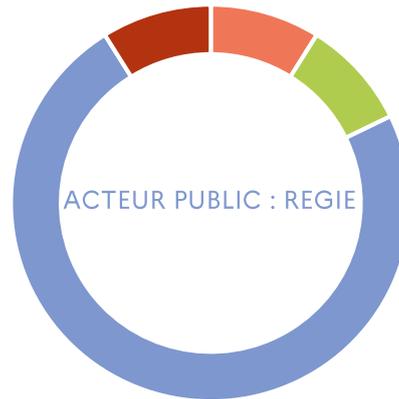
# L'EXEMPLE DE MONTDIDIER

## CONTEXTE DU PROJET : 4 ÉOLIENNES PUBLIQUES

Ce parc éolien est l'un des seuls publics de France. La totalité des bénéfices de ce projet est reversée à la commune, cela permet de financer divers programmes : l'achat d'un terrain pour un éco-quartier, cinéma municipal aux tarifs avantageux, des chèques de 75 € par foyer fiscal chez les commerces locaux, des aides à l'installation de pompe à chaleur et de vélos électriques, etc. **La production est auto-consommée localement, et le surplus est injecté sur le réseau.**

## RÔLE DE LA COLLECTIVITÉ

- **Fort soutien de la municipalité** à la régie communale durant toutes les étapes : étude de faisabilité (2003), étude de potentiel (2004), dépôt du permis de construire et enquête publique (2006/2007), consultation des prestataires (2008) et mise en service (2010)
- **Engagement de réinvestir la totalité des bénéfices dans la commune** : amélioration du réseau d'énergies alternatives, aides à l'économie d'énergie et opérations environnementales de la commune.



- Subvention FEDER
- Apports de fonds propres
- Emprunt sur 15 ans
- Avance régionale remboursable

Porteur de projet : Régie communale



### CITATION DE CATHERINE QUIGNON, LA MAIRE DE MONTDIDIER DEPUIS 2001

« Les 150 000 euros annuels de bénéfices générés par les éoliennes, ainsi que l'imposition forfaitaire des entreprises de réseau, sont réinjectés directement pour les citoyens »  
« Nous sommes là en tant qu'élus, pour servir les gens, pour améliorer leur quotidien, pas pour que l'on s'en souvienne de notre nom ! Il faut que les maires soient audacieux. »

### CHIFFRES CLES

- Montdidier (6 009 hbts)
- Somme (80)
- 4 éoliennes de 2 MW
- Production annuelle 16 GWh pour 36 GWh consommés par la ville
- 990 tonnes de CO<sub>2</sub> évités
- Investissement : 11,15 M€ HT
- Distribution de l'énergie : autoconsommation + vente surplus
- Rôle de la collectivité : Régie

## LES LEVIERS INDIRECTS A LA MAIN DE LA COLLECTIVITE

Indépendamment des montages eux-mêmes, la collectivité dispose d'autres leviers indirects si elle souhaite favoriser ou même soutenir l'émergence de projets locaux :

- **Planifier et communiquer** : en tout premier lieu, rendre **publiques ses zones d'accélération** est déjà une action favorisant l'émergence de projets locaux et maximisant les chances de réussite.
- **Sensibiliser, mobiliser l'ingénierie de soutien** : sensibiliser les propriétaires de tenements ou de bâtiments à potentiel énergétique, mobiliser les réseaux tels que les Générateurs (EnR électriques) ou les Initiateurs (EnR thermiques), les Syndicats d'énergie etc., réaliser des études de préfaisabilité, etc.
- **Soutenir financièrement et opérationnellement** : subventions publiques via appels à projets (AAP), aide au regroupement de plusieurs installations en grappes photovoltaïques, ...
- **Initier, coordonner** : sur foncier privé, la collectivité peut contribuer à coordonner et accompagner par exemple les bailleurs sociaux ou commerciaux dans la mise en œuvre d'appels à manifestation d'intérêt (AMI).



### Le Grand Figeac vise un développement vertueux des projets photovoltaïques au sol

Pour une meilleure maîtrise du foncier, notamment en espace naturels agricoles et forestiers, et du développement vertueux de projets photovoltaïques au sol, le Grand Figeac s'est doté d'un outil d'aide à la décision co-construit avec les communes, qui vise à garantir des projets photovoltaïques évalués de manière rigoureuse, tout en respectant les enjeux locaux.

Il s'agit de contribuer à lever des freins du développement EnR dans des territoires ruraux.

[Retrouver l'étude](#)

## En conclusion

Quelle que soit la taille du projet, c'est bien la notion d'énergies renouvelables **locales** qui émerge :

- Une planification à l'initiative de la collectivité,
- En concertation avec les habitants et autres parties prenantes,
- Des projets qui ne sont pas subis mais, au contraire, maîtrisés
- Des projets pour lesquels la collectivité déroule opérationnellement le modèle juridico-économique qui convient le mieux à son territoire,
- Des retombées locales qui vont au-delà des seuls bénéfices budgétaires ou financiers

→ C'est un enjeu de résilience du territoire autour de la production et du partage local de l'énergie.

## Pour en savoir plus

- [Communauté Expertises-Territoires](#) : pour l'essentiel des ressources publiques sur le sujet des énergies renouvelables
- [Portail cartographique français des énergies renouvelables](#)
  - [Accès grand public](#)
  - [Accès professionnel](#)
- [EnRezo](#) : opportunités de développement de réseaux de chaleur et de froid
- [Les énergies renouvelables : Planifier pour accélérer – Cerema – TechniCités – Déc. 2024](#)
- [Énergie publique et citoyenne - Comment les collectivités, leurs SEM et les citoyens coopèrent pour développer les EnR – Energie Partagée – Juin 2024](#)
- [Communautés énergétiques - décryptage de la définition française – Energie Partagée – Octobre 2024](#)
- [Conjuguer développement des EnR et usages durables des sols par la planification – Publication du club STEP – Sept. 2024](#)